

Mission, vision et objectifs de l'Agence Intermutualiste et réalisation du programme annuel - version 2017

Selon la [loi-programme du 24/12/2002](#), l'AIM a pour but « d'analyser dans le cadre des missions des organismes assureurs les données qu'ils collectent et de fournir les informations à ce propos. »

Cette mission légale a été traduite en objectifs spécifiques. **La mission, la vision, les valeurs fondamentales et les objectifs de l'AIM** figurent aux **pages 2 et 3**.

L'AIM effectue des missions de sa propre initiative ou à la demande des ministres compétents, des membres du Conseil d'Administration, d'un organisme assureur (OA) en particulier, des commissions de conventions ou des différents partenaires et acteurs au sein du système de soins de santé, y compris les chercheurs universitaires. L'AIM propose un ensemble de services, qu'il s'agisse simplement de mettre à disposition des données brutes, de fournir ou donner accès à des fichiers déjà traités dans le cadre d'une finalité déterminée, ou de mettre en œuvre effectivement des études en sous-traitance. Lorsque le rôle de l'AIM se limite à la mise à disposition de certaines données, l'interprétation correcte des résultats par le partenaire à qui les données ont été fournies doit être garantie. **Les différents types de projets et procédures sont détaillées dans un autre document, [disponible sur le site web](#).**

Chaque projet et chaque mission de l'AIM s'inscrit dans le cadre de la mission et des objectifs de l'AIM ; les **procédures de sélection de projets** sont détaillées en **page 4**.

Les projets retenus sont inscrits au programme annuel de l'AIM et approuvés par le Conseil d'Administration de l'AIM. Les missions plus courtes ou urgentes qui nous parviennent au cours de l'année sont présentées au Comité de Pilotage et de Coordination (CPC).

Mission

Gérer et analyser les données collectées par les organismes assureurs dans le cadre de ses missions et fournir des informations à ce sujet.

Vision

L'AIM collecte, gère et conserve les données des 7 organismes assureurs (OA) de Belgique, met les données à disposition et les analyse de sa propre initiative ou à la demande de ses partenaires en vue du maintien et de l'amélioration de la performance, de la qualité et de l'accessibilité des soins de santé et de l'assurance maladie-invalidité en Belgique. L'AIM s'attache à promouvoir une augmentation de l'accessibilité et une utilisation efficace des données, notamment par le biais du couplage à et un enrichissement par d'autres bases de données. Tout cela est réalisé dans le respect de la protection de la vie privée et de la sécurité des données. Via l'Atlas AIM (site web), l'AIM propose une source de données en accès libre comprenant des indicateurs de santé destinés à un public élargi.

Valeurs

Collaboration entre les organismes assureurs

Collaboration et échange de données avec les partenaires et les autres acteurs du secteur public

Qualité (prestation de services, études)

Protection de la vie privée et sécurité des données

S'assurer de l'intégrité des données et garantir une utilisation correcte de celles-ci

Strategische doelstellingen

Objectif stratégique I - Analyses de soutien stratégique

L'AIM soutient le rôle des organismes assureurs par **l'enregistrement des données, les analyses et les études en vue de promouvoir l'amélioration permanente du système de soins de santé et une assurance maladie-invalidité performante**. À cet égard, la vision du Collège Intermutualiste National sert de boussole.

Les missions de l'AIM concernent les thèmes suivants : Accessibilité des soins (d'un point de vue financier, géographique, etc.) | Utilisation efficace et rationnelle des moyens disponibles | Qualité des soins | Suivi de la santé publique et des objectifs de santé | Financement et organisation des soins et de l'assurance maladie-invalidité | Prévention

Objectif stratégique II - centre d'expertise de données

L'AIM est un **centre d'expertise de données** et fournit des prestations de services professionnelles et de qualité à ses partenaires internes et externes. Les banques de données AIM constituent le **point d'entrée pour l'accès aux données des OA** pour la recherche et la gestion. L'AIM met à disposition des données de facturation brutes, mais fournit également des fichiers traités, des fichiers de résultats anonymes et réalise des études, et ce grâce au lien direct entretenu avec les OA et le groupe d'experts avec lesquels elle peut collaborer et dans le respect de la vie privée et de la sécurité des données.

Objectif stratégique III - Collaboration

L'AIM travaille en permanence au fonctionnement interne, au renforcement de la **collaboration** entre les organismes assureurs et à la collaboration avec les partenaires et autres acteurs au sein du domaine.

Objectifs opérationnels : voir ci-dessous

**Objectif stratégique I -
Analyses de soutien
stratégique**

Chaque année, l'AIM publie une étude (au minimum) de sa propre initiative contenant des recommandations stratégiques visant à influencer les acteurs concernés. Ce projet est inscrit au programme annuel.

L'AIM collabore aux projets de ses partenaires, mais aussi de commanditaires externes lorsque ces projets correspondent à la finalité de recherche de l'AIM.

Via l'Atlas, l'AIM met à disposition du public cible des chiffres validés issus des données AIM et pertinents pour la politique de soins de santé et illustre par ce biais la plus-value des données AIM. Chaque année, l'offre est élargie et les indicateurs existants sont actualisés.

L'AIM communique de manière transparente, accessible et régulière afin qu'elle soit connue et reconnue dans le secteur (présentations externes, site web, media sociaux professionnels, communiqués de presse, séances d'informations dans les OA, etc.).

Objectif stratégique II - centre d'expertise de données

Les banques de données AIM contiennent une copie parfaite des données AIM, ce qui permet à l'AIM de fonctionner comme guichet unique pour les données des OA [cf. principe *only once*]

L'AIM assure la coordination des livraisons de données à partir de l'OA, et garantit et améliore la qualité des banques de données en collaboration avec l'OA.

Via l'Échantillon permanent (EPS), les partenaires disposent d'un accès direct à une part représentative des banques de données AIM pour leurs recherches et le soutien de leur gestion, conformément à législation sur la protection de la vie privée. Chaque année, une nouvelle release des données EPS est publiée.

L'AIM possède une expertise en ce qui concerne ses banques de données et dispose des capacités d'analyse dans le domaine des soins de santé et des indemnités.

L'AIM possède une expertise en matière de détection de la fraude grâce à sa connaissance de la technologie (logiciel, techniques d'analyse, etc.), mais aussi du domaine.

L'AIM veille à l'utilisation correcte et à la juste interprétation des données AIM.

L'AIM garantit la protection de la vie privée et la sécurité des données AIM dans les banques de données et dans les données mises à disposition de partenaires ou commanditaires externes.

L'AIM développe en permanence ses compétences en vue d'optimiser l'exploitation des données.

Objectif stratégique III - Collaboration

L'AIM entretient de bonnes relations de collaboration avec les différents acteurs au sein du secteur, à commencer par ses partenaires directs. Les principales stratégies pour y parvenir sont la concertation régulière et la communication honnête et transparente. Concrètement, cela a lieu principalement au sein du Comité de Pilotage et de coordination (CPC) et du Conseil d'Administration.

Les partenaires et commanditaires externes reçoivent des résultats validés de qualité dans des délais raisonnables.

L'AIM soutient les analystes (OA et partenaires) en mettant à leur disposition des procédures standardisées ou des macros et des tables de références à jour (tables de codes, tables d'agrégation, tables de conversion etc.).

La cellule de coordination de l'AIM prône la concertation ; tout le monde connaît les qualités et centres d'intérêt de chacun afin de pouvoir travailler ensemble de manière complémentaire aux objectifs communs dans les délais fixés.

L'autonomie des collaborateurs et la production de résultats qui contribuent à une mission pertinente pour la société et à une ambiance de travail positive et respectueuse garantissent la motivation, stabilité et la reconnaissance de la cellule de coordination de l'AIM.

SÉLECTION DES PROJETS POUR LE PROGRAMME ANNUEL AIM

Afin d'entrer en ligne de compte et d'être repris au programme annuel, un projet doit naturellement s'inscrire dans le cadre de la mission et des objectifs de l'AIM (pp. 2-3). Les projets retenus par l'AIM s'inscrivent donc dans la vision mutualiste d'une assurance de soins de santé sociale et contribuent au maintien et de l'amélioration permanente d'un système de soins de santé et d'assurance maladie-invalidité performant. À cet égard, la vision du Collège Intermutualiste National tient lieu de boussole. Les missions assumées par l'AIM ont donc comme finalité :

- Accessibilité des soins (d'un point de vue financier, géographique, etc.)
- Utilisation efficace et rationnelle des ressources disponibles
- Qualité des soins
- Suivi de la santé publique et des objectifs de santé
- Financement et organisation des soins et de l'assurance maladie-invalidité
- Prévention

La priorité d'un projet est proportionnelle à l'importance que les différents partenaires y attachent et au nombre de finalités que le projet comporte. Les projets peuvent avoir la priorité en cas d'urgence d'ordre politique (p. ex. : statistiques nécessaires à une prise de décision stratégique).

Les recherches et analyses ayant les finalités susmentionnées peuvent également être menées par d'autres acteurs du domaine et par un OA en particulier. En revanche, grâce à la publication du programme annuel, tous les partenaires sont tenus au courant des projets IMA prévus. Lors de la réalisation de celui-ci, les partenaires sont aussi consultés ; le programme annuel est naturellement approuvé par le Conseil d'Administration de l'AIM. Collaboration fructueuse et transparence permettent d'augmenter l'efficacité et d'éviter les doubles emplois.

La mise en œuvre d'un projet à l'échelle de l'AIM plutôt qu'à celle d'un OA en particulier a un avantage :

- Niveau de population - 99 % de la population belge est assurée et tous les soins de santé remboursés (au niveau fédéral) depuis 2006 sont à disposition pour les analyses, complétés par plusieurs variables socio-économiques. Les données de la population totale sont nécessaires dans les cas suivants :
 - Analyses/données par institution ou prestataire
 - Contrôles
 - Registres
 - Analyses/données sur les variations régionales ou pour de petites entités géographiques (commune, quartier, secteur statistique)
 - En cas de suspicion de (trop grands) écarts des OA par rapport à la population totale : les résultats basés sur les données population sde l'AIM ne peuvent être remis en cause sur la base de problèmes de représentativité
 - Les décisions et recommandations soutenues au niveau intermutualiste sont susceptibles d'avoir un impact plus important sur la stratégie.
 - Les banques de données AIM et la plate-forme AIM se prêtent au couplage à d'autres banques de données et à la mise à disposition de données couplées aux chercheurs de manière sécurisée. L'AIM possède également l'expertise nécessaire dans ce domaine.
-